

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 24 décembre 2025

### Engins pyrotechniques : la Douane renforce ses contrôles et multiplie les saisies



À l'approche des fêtes de fin d'année, les services douaniers intensifient leurs contrôles sur les envois postaux et les flux express, face à une recrudescence des importations illégales d'engins pyrotechniques en provenance d'Europe centrale.

Dans un contexte de vigilance accrue sur l'ensemble du territoire, la Douane observe depuis plusieurs semaines une hausse notable des saisies d'articles pyrotechniques, notamment en Alsace, particulièrement exposée en raison de sa proximité avec les frontières tchèque, polonaise et allemande.

Ces produits, souvent commandés sur internet et expédiés via des services postaux ou expressistes, présentent des risques majeurs pour la sécurité publique lorsqu'ils sont manipulés par des particuliers non formés. Depuis le début d'année 2025, les brigades de douane du Grand Est ont procédé à plusieurs interceptions significatives, représentant plus d'une centaine de kilogrammes d'engins pyrotechniques importés illégalement.

#### Geispolsheim (67) – 25 kg d'articles pyrotechniques

Le 15 novembre, les douaniers de Saverne ont procédé au contrôle de trois colis dans un centre de fret express situé à Geispolsheim. Les colis, expédiés depuis la Pologne et destinés à des particuliers résidant dans le Bas-Rhin, contenaient 25 kilogrammes d'articles pyrotechniques, composés principalement de pétards de catégories F2 (moyenne puissance) et F3 (forte puissance), ainsi que quelques articles de catégorie F1 (faible puissance). En l'absence de tout document justificatif autorisant le transfert de ces produits explosifs à usage civil, les marchandises ont été saisies puis abandonnées pour destruction.

#### Wittelsheim / Burnhaupt-le-Bas (68) – 616 articles pyrotechniques

Le 25 novembre, les douaniers de Werentzhouse ont mené deux contrôles dans des centres de fret express du Haut-Rhin, à Wittelsheim et Burnhaupt-le-Bas. Ces opérations ont permis l'interception de plusieurs colis en provenance de Pologne, destinés à trois particuliers domiciliés dans le Haut-Rhin. Au total, 616 articles pyrotechniques ont été découverts, comprenant notamment chandelles romaines et pétards de catégories F2 et F3, ainsi que plusieurs batteries de tir. Les envois, introduits sans autorisation préalable de transfert de produits explosifs entre États membres de l'Union européenne, ont été saisis. Les marchandises ont fait l'objet d'un abandon pour destruction dans le cadre d'une transaction avec les opérateurs de fret express.

#### Geispolsheim (67) – 131 engins pyrotechniques

Le 11 décembre, les douaniers de Strasbourg-Entzheim ont intercepté sept colis dans un centre de fret express de Geispolsheim. Les envois, tous en provenance de Pologne et destinés à sept particuliers distincts de la périphérie strasbourgeoise, contenaient au total 131 engins pyrotechniques, incluant des chandelles romaines, batteries de pétards et divers articles de catégories F2 et F3. Faute d'autorisation de transfert requise pour ce type de marchandises dangereuses, l'ensemble des produits a été saisi pour destruction.

#### Wittelsheim (68) – 279 articles pyrotechniques

Le 16 décembre, les douaniers de Werentzhouse ont procédé à un nouveau contrôle dans le centre de fret express. Lors de l'examen de six colis en provenance de Pologne et destinés à trois particuliers domiciliés dans le Haut-Rhin, les agents ont découvert un total de 279 articles pyrotechniques, comprenant des chandelles romaines, des batteries de tir, des pétards et des fusées, principalement de catégories F2 et F3. Ces marchandises dangereuses, introduites sans autorisation préalable de transfert de produits explosifs entre États membres de l'Union européenne, ont été saisies. En l'absence de tout justificatif réglementaire, l'ensemble des articles a fait l'objet d'un abandon pour destruction dans le cadre d'une transaction avec l'opérateur de fret express.

#### Une vigilance renforcée sur tout le territoire

Ces saisies s'inscrivent dans un contexte de vigilance renforcée face à la circulation des articles pyrotechniques, fréquemment détournés de leur usage initial lors de festivités ou de manifestations. Elles témoignent de la détermination des services douaniers à lutter contre l'importation illégale de marchandises potentiellement dangereuses, y compris au sein de l'Union européenne.

#### Des risques multiples

Au-delà de l'infraction douanière, l'importation non autorisée d'engins pyrotechniques présente des risques importants pour la sécurité publique, en particulier lorsqu'il s'agit de produits puissants et instables entre des mains non formées.

Les autorités rappellent que la détention, le transport ou l'utilisation de tels articles sans autorisation peut entraîner de lourdes sanctions, tant pénales qu'administratives.

#### Des tendances mises en évidence par les contrôles

- Plus de 85 % des infractions constatées concernent des envois acheminés par le fret express ou les circuits postaux ;
- Plus de 80 % des colis interceptés proviennent de Pologne ;
- Plus des deux tiers des articles saisis relèvent de la catégorie F2 ou supérieure, dont l'usage est strictement encadré ;
- Plus d'un tiers des articles interceptés sont classés en catégories F3 ou F4, présentant un niveau de danger moyen à élevé pour la sécurité publique.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photo lié aux saisies : <https://flic.kr/s/aHBqjCEv5u>
- Album photo générique sur les engins pyrotechniques : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/w775T1b21n>
- Rush vidéo : <https://we.tl/t-crMvySi73G>

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE*

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889

[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)